



« SINGLE MASTERS »

(compétition pour joueurs de Simple)

MODALITES 2022/2023

Article 1

*Compétition
et ASFT*

- 1) La compétition appelée « SINGLE MASTERS » est placée sous l'égide de l'Association suisse de Futnet (ASFT).
- 2) Elle est réservée aux joueurs (= hommes ou femmes) licenciés.
- 3) Jouée uniquement dans la discipline du Simple, elle se déroule dans la période allant de la fin du SM 21-22 au 31 mars 2023 (= saison régulière), cette fin de saison pouvant être exceptionnellement (ex. du Covid en 2020) repoussée.

Article 2

*Conditions
d'admission
d'un joueur*

- 1) Pour être officiellement inscrit à cette compétition, un joueur doit remplir **2 conditions** : il doit s'annoncer à l'ASFT (directement chez Romain Jaquet ou à l'aide du formulaire disponible ci-dessous) d'avril à fin décembre 2022 au plus tard **et il devra payer, dans le même temps et avant de jouer son 1^{er} match, sa finance d'inscription.**
- 2) Une finance d'inscription de CHF 50.- par joueur / 10.- par junior (= jeune âgé/-e de 15 ans et moins) est perçue par l'ASFT.

Article 3

*Déroulement
des matches*

- 1) Les joueurs inscrits sont répartis en 2 groupes : les 10 du **groupe 1** (= « Top Ten ») sont les 10 premiers des groupes 1 + 2 du SM 2021-2022, les suivants et les nouveaux inscrits ceux du **groupe 2**.
- 2) Une rencontre peut s'organiser à partir de 2 joueurs.
- 3) Les joueurs présents s'affrontent en matches de 1 set d'un nombre de points pouvant varier, selon entente, entre 11 points au minimum et 21 points au maximum, sans les 2 points d'écart et sans temps mort. Tous les matches d'un même tour d'une rencontre doivent se jouer au même nombre de points, ce nombre pouvant (pour des raisons de disponibilité de salle par ex.) changer au tour suivant, mais devant être le même pour tous les matches de ce tour.

4) Un joueur ne pourra affronter le même adversaire que 6 fois au max. pendant la saison régulière.

5) Un joueur peut engranger des points comme suit :

- à l'issue d'un match : les 3 points en jeu dans chaque match entre 2 joueurs sont répartis de la manière suivante :

Match entre ...	Attribution des points
... 2 joueurs du même groupe	2 points au gagnant et 1 point au perdant
... 1 joueur du groupe 1 et 1 joueur du groupe 2	1 point au gagnant s'il est du groupe 1 et 2 points au perdant du groupe 2 ou 3 points au gagnant s'il est du groupe 2 et 0 point au perdant du groupe 1

- Un Tournoi des Maîtres (= TdM, organisation et règlement fournis séparément en temps voulu) sera organisé à la fin de la saison régulière, avec obtention de points pour les participants. Ces derniers seront les 8 meilleurs du SM 22-23 à la fin de la saison régulière. Si 1 ou 2 de ces joueurs ne peuvent pas venir au TdM, les joueurs classés 9 et 10 peuvent les remplacer. Si malgré tout, les joueurs ne sont pas 8, le TdM se jouera à 7 ou à 6 joueurs (organisation différente). A 5 joueurs ou moins, le TdM n'aura pas lieu et le classement à la fin de la saison régulière sera considéré comme le définitif.

6) Les joueurs doivent se convoquer les uns les autres. Une liste avec coordonnées utiles des joueurs leur est fournie en temps voulu. Un tableau sur le site www.futnet.ch ou envoyé par le responsable du SM donnera en continu l'état des matches joués et non joués, avec les points obtenus.

7) Les « convocateurs » (= organisateurs de rencontre) doivent, avant d'organiser une rencontre, inviter publiquement et officiellement (par WhatsApp par ex.) tous les joueurs inscrits au SM. Si des résultats de matches non officiels (= joués « en privé ») parviennent au responsable du SM, ces résultats seront considérés comme non valables et annulés.

8) Une fois les matches d'une rencontre joués, le « convocateur » envoie au plus vite la « Carte des résultats » (disponible sur documents annexés, à tirer sur papier) à l'adresse :

Romain JAQUET – Rte de Corsalettes 14 – 1772 Grolley

Article 4

Arbitrage

Dans chaque match, si une rencontre regroupe 4 joueurs ou plus, ceux ne jouant pas font office d'arbitres (un de chaque côté du filet). Si une rencontre regroupe 3 joueurs, le 3^e ne jouant pas fait office d'arbitre. Si une rencontre regroupe 2 joueurs, il y a auto-arbitrage des deux joueurs ou alors arbitrage par une tierce personne connaissant les règles du FT. En cas d'auto-arbitrage, à chaque point, le joueur faisant le point annonce, à haute et intelligible voix, le score. A la fin d'une rencontre, chaque joueur signe la « *Carte des résultats* » (à côté de son total de points) pour en officialiser le résultat.

Article 5

Règlement de jeu

Le règlement de jeu officiel du Simple est utilisé dans le Single Masters. Seule exception : les filles et juniors (= ≤ 15 ans) du groupe 2 peuvent laisser tomber 2 fois le ballon au sol non consécutivement si entente au début du match avec l'adversaire. Par contre, les hommes >15 ans et les filles du groupe 1 n'ont droit (entre eux ou contre une fille ou un junior disposant de 2 touches au sol) qu'à 1 seule touche au sol.

Article 6

TdM, titre et prix

- Au terme de la saison régulière (dernier jour prévu à 24.00 h), plus aucun match du SM 22-23 ne pourra être joué à l'exception de ceux du TdM.
- Participeront au TdM les 8 meilleurs joueurs (= meilleurs nombres de points) des groupes 1 et 2, après division par 2 du nombre de points des joueurs du groupe 2 (en cas de total impair, le résultat de la division sera arrondi vers le haut). Si 2 joueurs, l'un du groupe 1 et l'autre du groupe 2 sont à égalité de points, c'est le joueur du groupe 1 qui est classé devant celui du groupe 2. En cas d'absence de 1 ou 2 joueurs parmi ces 8 prévus au TdM, les 9^e et 10^e joueront les « réserves ».
- Un classement définitif est établi après le TdM, en comptant les points des uns et des autres obtenus entre la fin du SM 21-22 et la fin de la saison régulière 22-23 et en additionnant les points obtenus au TdM. Les 10 premiers joueurs de ce classement définitif formeront le groupe 1 de la saison suivante.
- En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs joueurs à la fin de la saison régulière ou après le TdM, sont déterminants, dans l'ordre et après la règle de la priorité du joueur du groupe 1 sur un joueur du groupe 2 (cf ci-dessus) :
 - le nombre de points divisé par le nombre de matches (le

- quotient le plus élevé désignera le meilleur)
 - les confrontations directes (sets, puis points dans ceux joués en saison régulière + au TdM)
 - le nombre de rencontres organisées par ces joueurs
 - le tirage au sort.
- Le premier de ce classement qui jouait dans le groupe 1 en 22-23 sera désigné « **SINGLE MASTER 2022/2023** ». Les 10 joueurs du groupe 1 de la saison 23-24 se verront attribuer à la fin de la saison 22-23 un prix en espèces de la part de l'ASFT selon la clé de répartition suivante :

% du total des cotis payées de 22-23	→	Rang définitif
15	→	1^{er}
14	→	2^e
13	→	3^e
12	→	4^e
11	→	5^e
9	→	6^e
8	→	7^e
7	→	8^e
6	→	9^e
5	→	10^e

Article 7

A l'issue d'un SM, les joueurs formant le groupe 1 d'une nouvelle saison sont automatiquement inscrits au SM pour cette saison. Leur cotisation sera d'ailleurs retenue sur leur prix de fin de saison.

Les relégués dans le groupe 2 ou les anciens joueurs du groupe 2 peuvent par contre se désister en début de saison en l'annonçant au plus vite à l'organisateur.

*Réinscription
automatique
et
désistement*



« SINGLE MASTERS » (compétition pour joueurs de Simple)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 22/23

à envoyer depuis avril 2022 jusqu'à fin décembre 2022 au plus tard

➤ par mail à : romainjaquet1@gmail.com

➤ par poste à : *Romain Jaquet – Rte de Corsalettes 14 – 1772 Grolley*

NOM :	
Prénom :	
Club de FT :	
Adresse :	
Tél. :	
E-mail :	

Pour le paiement de la cotisation de 50.- (**à faire avant de jouer le 1^{er} match**), 2 moyens sont possibles :

- par **TWINT** à Romain Jaquet au 079 – 374 27 17
- par virement bancaire à : BCF – Romain Jaquet

N° IBAN : **CH72 0076 8011 0125 0180 5**